



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers
COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2020

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 23 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué le 17 novembre 2020, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 18

Membres absents : 1

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, SEINE Louis-André, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, SEGUIN Brigitte, CORBEL Stéphane, TACHAT Jean-Luc, AUMOND Maryse, ISTIN Bertrand, OLIVIERO Christophe, DEPORT Yannick, CORDEAU Laetitia, CHASSEPORT Aurélie, BAYOU Virginia, REPOUSSARD Céline, DURAND Dominique, JOLLY Pierre, BERNARD Michèle.

Membres absents excusés :

Mme MATHIEU-DEMEOCQ Séverine donne pouvoir à Mme BAYOU Virginia

Secrétaire de séance : Mme REPOUSSARD Céline.

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 12 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

En application des dispositions de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les conseils municipaux des communes de plus de 1000 habitants doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation.

Ce règlement fixe les modalités de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le CGCT.

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte le règlement intérieur du conseil municipal.

GARANTIE D'EMPRUNT – AVENANT N°2 AU CONTRAT DE PRET N°C707602 CONSENTI A L'ASSOCIATION DES PEP 86 EN 2009 POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE POUR ADULTES POLYHANDICAPES

Par délibération du 6 juillet 2009, la commune a accordé une garantie d'emprunt à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de la Vienne (ADPEP 86), à hauteur de 10 % du montant total du prêt, soit 488 000 €.

Suite à la nouvelle renégociation de ce prêt auprès du Crédit Coopératif à l'initiative de l'ADPEP 86, le taux de crédit a été ramené de 4.50 % à 4,05 % et les échéances ont été fixées selon une périodicité mensuelle. Ces modifications font l'objet de l'avenant n°2 au contrat de prêt initial.

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Durand), approuve l'avenant n°2 au contrat de prêt du 22 juillet 2009 contracté par l'ADPEP 86.

POSE ET DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL – AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE MECENAT CONCOURANT A LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ENTRE SOREGIES ET LA COMMUNE DE BIARD

Dans le cadre du soutien matériel sans contrepartie financière apporté par Sorégies pour la pose et la dépose des illuminations de Noël, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, adopte l'avenant n°4 portant renouvellement de la convention de mécénat avec Sorégies, concourant à la mise en valeur du patrimoine.

CONVENTION DE STAGE – STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL POUR UN ELEVE EN CLASSE DE SECONDE PROFESSIONNELLE

Le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, donne son accord sur la réalisation d'un stage en milieu professionnel, par un élève en classe de seconde année de bac pro ASSP au lycée Saint Jacques de Compostelle, du 11/01/2021 au 29/11/2021, au sein du service périscolaire de la commune.

PERSONNEL – SUPPRESSION DE POSTES – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à des avancements de grades, des mutations, des départs à la retraite et des augmentations de temps de travail, le Conseil Municipal, par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide les suppressions de postes correspondantes et l'actualisation du tableau des effectifs.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Décision n°25/2020 du 13 octobre 2020

Adoption d'un acte spécial de sous-traitance avec l'entreprise Sarl J.C PERRIN & FILS, titulaire du lot n°2 « gros œuvre » relatif au marché de travaux pour l'extension et la restructuration du foyer Guillaume d'Aquitaine à Biard, en vue de la réalisation des travaux de démolition de dalles de couverture par l'entreprise spécialisée SCICAB, sise à Jaunay-Marigny, pour un montant de 4 327.20 € HT.

Décision n°26/2020 du 22 octobre 2020

Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre des activités « cycle d'apprentissage du handball » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec l'association « Handball Club de Biard » sise à Biard, pour la période scolaire 2020-2021.

Décision n°27/2020 du 22 octobre 2020

Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre de l'activité « atelier théâtre » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec Madame Mylène AUDOIN, agissant en qualité de micro entrepreneur, sise à Saint Benoit, pour la période 2020-2021.

Décision n°28/2020 du 22 octobre 2020

Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre de l'activité « atelier conte » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec Madame Jocelyne KYPRAIOS, agissant en qualité de micro-entrepreneur, sise à Fontaine-le-Comte, pour la période 2020-2021.

Décision n°29/2020 du 22 octobre 2020

Adoption d'une convention relative à la mise en œuvre de l'activité « initiation à la langue des signes française » dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEDT) avec le centre de formation de la langue des signes, sis à Poitiers, pour la période 2020-2021.

Décision n°30/2020 du 26 octobre 2020

Adoption d'un contrat d'assurance dommages ouvrage lié à l'opération d'extension, de restructuration et de rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine, conclu avec la société MAIF, sise à Niort (79) pour un montant de 6 338.59 € HT.

Décision n°31/2020 du 6 novembre 2020

Adoption de la modification n°1 au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du Foyer Guillaume d'Aquitaine avec la société Sarl J.C PERRIN & FILS, titulaire du lot n°2 « gros œuvre », sise à Vouneuil-sous-Biard relative à des travaux d'adaptation structurels, pour un montant de 29 450.50 € HT, portant le montant initial du marché de 203 009.97 € HT à 232 460.47 € HT.

Décision n°32/2020 du 20 novembre 2020

Adoption d'un acte spécial de sous-traitance avec l'entreprise Sarl J.C PERRIN & FILS, titulaire du lot n°2 « gros œuvre » relatif au marché de travaux pour l'extension, la restructuration et la rénovation énergétique du foyer Guillaume d'Aquitaine à Biard, en vue de la réalisation des travaux de démolition de panneaux préfabriqués par l'entreprise spécialisée SAS SCIDIAM, sise à Niort (79), pour un montant de 4 050.00 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

- Colis de fin d'année aux aînés
- Distribution du bulletin municipal
- SCOT « Schéma de Cohérence Territoriale » – Conférence territoriale
- Point sur la situation sanitaire
- Situation sanitaire – EPHSAD Larnay Sagesse
- Catastrophes naturelles
- Travaux d'élagage – rue de l'Ermitage
- Travaux foyer Guillaume d'Aquitaine
- Calendrier des réunions